

BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE DANS LES POULAILLERS D'ENGRAISSEMENT

Entre chaque lot: nettoyer et désinfecter le poulailler et les installations

1. Sortir immédiatement le fumier du poulailler
2. Nettoyer le poulailler et toutes les installations:
 - a) d'abord à sec puis, en alternance, à faible pression, à haute pression et de nouveau à faible pression;
 - b) nettoyer toujours de haut en bas, et de l'extérieur vers l'intérieur du bâtiment;
 - c) ne pas oublier les conduites d'eau!
3. Désinfecter l'intérieur du poulailler et toutes les installations
4. Nettoyer et désinfecter périodiquement le(s) silo(s)
5. Nettoyer (et désinfecter) la cour extérieure et les alentours immédiats du poulailler

Hygiène pendant la rotation: installer un sas d'hygiène

1. Dans le local d'entrée du poulailler, installer un sas d'hygiène marquant clairement la zone d'hygiène
2. Séparer clairement la zone «propre» de la zone «sale»
3. Changer la solution de désinfection dans le pédiluve au moins une fois par semaine en cas de souillure
4. Changer de vêtements et de chaussures avant de pénétrer dans le poulailler
5. Se laver / se désinfecter les mains et nettoyer / désinfecter tout matériel avant de pénétrer dans le poulailler
6. Enlever immédiatement les cadavres d'animaux et les éliminer conformément à la législation

Pour la filière d'engraissement de volailles:



Association Suisse des Producteurs de Volaille
Schweizer Geflügelproduzenten
www.sgp-aspv.ch | www.schweizer-gefluegel.ch

Avec la participation de vétérinaires spécialisés.

Lutte contre la faune sauvage, les rongeurs et la vermine

1. Surveiller et lutter de manière ciblée contre la faune sauvage, les rongeurs et la vermine (rongeurs, insectes, mites)
2. Rendre le poulailler et l'aire à climat extérieur aussi inaccessibles et peu attractifs que possible à tout rongeur: maintenir propres et secs l'accès au poulailler et les alentours (pas d'herbe); par exemple si le sol n'est pas autrement stabilisé, aménager une bande de 1 m de gravier autour de la halle (jardin d'hiver et sorties stabilisées inclus)
3. Rendre l'aire à climat extérieur et le parcours aussi inaccessibles et peu attractifs que possible à tout animal et tout oiseau sauvage
4. Ne pas faire paître des animaux de rente, de quelque espèce que ce soit, à proximité immédiate du poulailler; si le poulailler est entouré d'herbe, faucher souvent
5. Enlever les restes de nourriture / le fumier / les cadavres d'animaux

Contrôler l'accès au poulailler

1. Interdire l'accès aux personnes non autorisées
2. Tenir un journal des visites
3. Marquer clairement la zone d'hygiène

Avec le soutien de:



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV



Discuté:

2018

Date: _____
Conseiller: _____
Visa: _____

2019

Date: _____
Conseiller: _____
Visa: _____

2020

Date: _____
Conseiller: _____
Visa: _____

2021

Date: _____
Conseiller: _____
Visa: _____

2022

Date: _____
Conseiller: _____
Visa: _____

2023

Date: _____
Conseiller: _____
Visa: _____

2024

Date: _____
Conseiller: _____
Visa: _____

2025

Date: _____
Conseiller: _____
Visa: _____